

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 26.02.2024 / 04

LUNDI 26 FEVRIER 2024 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de présents : 39
Nombre de pouvoirs : 7
Absents sans pouvoirs : 22
Majorité absolue : 35

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **26 Février**, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Marianne FLORAT , Mme Colette FONTAINE, Mr Alain FOUQUET, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mme Séverine IBSAIENNE, Mr Arnauld JEJU, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mme Françoise MECKERT, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, M. Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mr Jack BOISJOLY, pouvoir à Mme Edwige HAYS
- Mme Josette BRACONNIER, pouvoir à Mme Martine DESHAYES
- Mme Jacqueline JULIEN, pouvoir à Mr Yohann-Cédric TELLIER
- Mme Virginie LAURO, pouvoir à Mme Vanessa BONHOMME
- Mr Philippe LESAULNIER, pouvoir à Mr Jean-Claude BENARD
- Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, pouvoir à Mr Frédéric LEGOUVERNEUR
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.

Absents excusés :

- Mr Daniel ANTOINE
- Mr Patrick BEAUJAN
- Mme Mireille DROUET
- Mr Dominique MOREAU.

Absents :

- Mme Virginie BARRIERE
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Frédéric CANET
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mme Violaine GAUDEMER
- Mr Philippe GUILLEMOT
- Mme Jeannine LECLERC
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mme Christine MOTTÉ
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN.

Mr Dominique LESUFFLEUR est désigné secrétaire de séance.

**AMENAGEMENT ET PROSPECTIVE TERRITORIALE / PETITES VILLES DE
DEMAIN – LIVAROT – SECTEUR SERVAL - PARCELLES AE0762, AE0763 ET
AE0478 - CONVENTION D'ETUDES LIEE A LA RESORPTION DES FRICHES
L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE (EPFN)**

Dans le cadre de la convention cadre avec la Région Normandie et sa politique de redynamisation des centres-bourgs, l'EPFN (établissement public foncier de Normandie) accompagne la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie et la commune de Livarot Pays d'Auge dans le pilotage d'une étude portant sur la revitalisation des bourgs de Livarot et Fervaques. Cette étude pré-opérationnelle de revitalisation des centres-bourgs s'inscrit dans le cadre du programme Petites Villes de Demain dans lequel la commune et l'agglomération se sont engagées. Dans le cadre de cette étude, la reconversion de la friche SERVAL est identifiée comme une action clé pour entamer une mutation du tissu urbain existant et reconstruire la ville sur la ville afin de proposer une offre d'habitat cohérente avec le tissu existant et à proximité des équipements, services et commerces du centre-bourg de Livarot.

La friche SERVAL se constitue des parcelles AE0762, AE0763 et AE0478 (dont la Commune de Livarot Pays d'Auge est propriétaire depuis 2011). Elles représentent une superficie d'environ 1 245m². La friche SERVAL se constitue d'anciens logements, d'une ancienne armurerie et d'un ancien garage, sans activité depuis 2012. Le site a déjà fait l'objet d'études pollution par l'ADEME dont le rapport a été transmis à la Commune en janvier 2023.

Ce foncier constitue également une réponse aux enjeux de renouvellement de la ville sur elle-même avec le développement de formes urbaines et de modes de production diversifiés en mettant en place une maîtrise publique des secteurs à enjeu conformément à l'arrêt du Programme Local de l'Habitat lors du conseil communautaire du 28 septembre 2023.

L'EPFN a été sollicité pour accompagner la commune et l'agglomération pour la réalisation des études techniques préalables aux travaux de démolition des bâtiments de l'ilot.

L'intervention comprendra :

- Les études de maîtrise d'œuvre préalables à la démolition (y compris les diagnostics techniques),
- Les compléments d'études sur la pollution des sols afin de définir les mesures de gestion à prévoir,
- Une mission de référé préventif sollicitée auprès du tribunal administratif, afin qu'un expert soit nommé pour constater les faits susceptibles de donner lieu à un litige avec les propriétés voisines dans le cadre de futurs travaux.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie souhaite accompagner la commune de Livarot Pays d'Auge dans la conduite de cette opération.

L'enveloppe maximale allouée pour les études techniques s'élève à 70 000€ HT et se répartit comme suit :

- 37.5% du montant HT à la charge de la Région Normandie,
- 37.5% du montant HT à la charge de l'EPFN,
- 12.5% du montant HT à la charge de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie et la TVA correspondante,
- 12.5% du montant HT à la charge de la commune de Livarot Pays d'Auge et la TVA correspondante portant la participation totale à 10 500 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2021.026 du Conseil Communautaire du 1er avril 2021 portant sur l'adhésion au programme Petites Villes de Demain des communes et de la Communauté d'Agglomération ;

VU la Convention de partenariat entre la Région Normandie et l'EPF Normandie pour la mise en œuvre des dispositifs d'intervention en faveur de la requalification foncière et de la revitalisation des territoires 2022-2026 ;

VU la Convention d'intervention de l'EPF Normandie sur la friche « Serval » à Livarot Pays d'Auge, jointe en annexe ;

Considérant l'intérêt du dispositif pour l'attractivité et la dynamisation du territoire intercommunal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'intervention de l'Etablissement Foncier de Normandie sur la friche « Garage Serval » dans le cadre de la convention Région Normandie/ E.P.F.Normandie 2022-2026 ainsi que les éventuels avenants mineurs à venir.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 26 Février 2024.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20240227-2024-02-27-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024